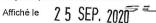
Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020



ID: 085-200023778-20200910-DCB_2020_4_01A-DE



RELEVE DE LA DECISION N° 2020 04 01

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes Lors de sa réunion du 10 septembre 2020

(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt, le 10 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 3 septembre, s'est réuni à l'espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

<u>Présents</u>: François BLANCHET, Kathia VIEL, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Participait également sans voix délibérative : Jean-François BIRON

Approbation d'avenants aux marchés de construction d'une salle de spectacles

Dans le cadre de la construction de la salle de spectacles qui s'est achevée le 6 juillet dernier, d'ultimes modifications ont été apportées à sept lots pour un montant global de 19 950,63 € HT, afin d'optimiser le fonctionnement de la salle :

Lots	Titulaire	Montant HT du marché initial	Objet de l'avenant	Montant € HT avenant	Montant € HT après avenants	% de variation
6 Couverture	MAURICE LEROY	188 469,65 €	Etanchéité et adaptation toiture de la grille du plénum local désenfumage	986,23 €	197 662,92 €	4,88%
			Fourniture et pose de crochets de sécurité avec location nacelle	1 272,00 €		
			Total avenant 2	2 258,23 €		
7 Menulsories extérieures	SECOMALU	194 973,00 €	Film Opacifiant du SAS d'entrée	495,00 €	190 096,00 €	-2,50%
			Total avenant 3	495,00 €		
8 Métallerie	socom	36 278,51 €	Tôle de fermeture sous face escalier quai déchargement	212,97 €	39 931,32 €	10,07%
			Réalisation de garde corps galvanisé de chaque côté des parvis Remplacement du barreaudage en fer plat par un métal déployé. Suppression de la galvanisation sur certains garde corps	2 688,89 €		
			Total avenant 2	2 901,86 €		
9 Menuiseries intérieures bols	мсра	142 751,70 €	Plancher technique des combles	2 390,93 €	174 995,01 €	22,59%
			Plinthes de la salle modulable + l'habillage des souches du patio	2 168,59 €		
			Plinthes Hall + administration	1 056,15 €		
			Total avenant 4	5 615,67 €		
10 Cloisons sèches	ARTBAT SYSTEM	309 916,25 €	Plafond cage ascenseur	284,20 €	342 370,72 €	10,47%
			Imposte administration et cache tuyau SAS entrée	755,88 €		
			Cloison palier de l'escalier et 2 trappes à R+1	667,30 €		
			Cloisons de fermeture de la cage ascenseur R+1 et R+2	1 025,87 €		
			Encoffrement du Skydome de l'escalier encloisonné	5 006,06 €		
			Plafond sas entrée	624,60 €		
			Total avenant 3	8 363,91 €		
11 Faux plafonds	FRADIN	46 149 67 €	Pafonds ilots suspendus	-164,04 €	47 042,89 €	1,94%
			Total avenant 2	-164,04 €		
15 Peinture - Revêtemts	GAUVRIT	54 500,00 €	Peinture portes acoustiques	480,00 €	63 875,78 €	17,20%
			Total avenant 2	480,00 €		

Le montant total des travaux de construction de la salle de spectacles passerait donc de 4 490 879,53 € HT à 4 715 060,06 € HT, soit une augmentation de 4,99 % des marchés de base.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le 25 SEP. 2020

ID: 085-200023778-20200910-DCB_2020_4_01A-DE

Le Bureau communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5214-1 et suivants.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 65.

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139-3°, 139-5° et 139-6°,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en vigueur,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau communautaire n° 2018 7 01 du 19 juillet 2018 portant attribution de 19 lots de travaux de construction d'une salle de spectacles,

Vu la décision du Bureau communautaire n° 2019 04 04 du 25 avril 2019 portant attribution du lot n° 8 Métallerie des travaux de construction d'une salle de spectacles,

Vu les marchés conclus.

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2020, à l'OP 303,

Vu les projets d'avenants soumis,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1: d'approuver la passation d'un avenant n°2 d'un montant de 2 258,23 € HT au marché n° 2018-048 Travaux de construction d'une salle de spectacles – lot 6 Couverture conclu avec Maurice LEROY et fils ce qui porte le montant du marché à 197 662,92 € HT (4,88 % du marché de base);

Article 2: d'approuver la passation d'un avenant n°3 d'un montant de 495,00 € HT au marché n° 2018-049 Travaux de construction d'une salle de spectacles – lot 7 Menuiseries extérieures alu conclu avec SECOM ALU ce qui porte le montant du marché à 190 096,00 € HT (-2,50 % du marché de base);

Article 3: d'approuver la passation d'un avenant n°2 d'un montant de 2 901,86 € HT au marché n° 2019-036 Travaux de construction d'une salle de spectacles – lot 8 Métallerie conclu avec SOCOM ce qui porte le montant du marché à 39 931,32 € HT (10,07 % du marché de base) ;

Article 4: d'approuver la passation d'un avenant n° 4 d'un montant de 5 615,67 € HT au marché n° 2018-051 Travaux de construction d'une salle de spectacles – lot 9 menuiseries intérieures bois conclu avec MCPA ce qui porte le montant du marché à 174 995,01 € HT (+22,59 % du marché de base);

Article 5: d'approuver la passation d'un avenant n°3 d'un montant de 8 363,91 € HT au marché n° 2018-052 Travaux de construction d'une salle de spectacles – lot 10 Cloisons sèches conclu avec ARTBAT SYSTEM ce qui porte le montant du marché à 342 370,72 € HT (+10,47% du marché de base);

Article 6: d'approuver la passation d'un avenant n°2 d'un montant de − 164,04 € HT au marché n° 2018-053 Travaux de construction d'une salle de spectacles − lot 11 Faux plafonds conclu avec FRADIN ce qui porte le montant du marché à 47 042,89 € HT (+1,94 % du marché de base);

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le 2 5 SEP. 2020 ID: 085-200023778-20200910-DCB_2020_4_01A-DE

Article 7 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 d'un montant de 480 € HT au marché n° 2018-057 Travaux de construction d'une salle de spectacles – lot 15 PEINTURE conclu avec GAUVRIT ce qui porte le montant du marché à 63 875,78 € HT (+ 17,20 % du marché de base) ;

Article 8: d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

de la transmission au contrôle de légalité le : 2 5 SEP. 2020

de l'affichage le : 2 5 SEP. 2020 de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

2 5 SEP. 2020

Givrand, le 17 septembre 2020

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette jundiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.